

I. - PLAN "CHARBON ET ACIER"

1. Monsieur van ZEELAND a d'abord réaffirmé à son Collègue la décision de la Belgique de rester fidèle à la position qui lui avait été définie d'adhérer au Plan Schuman, si celui-ci ne dépassait pas le cadre prévu.

2. Mais Monsieur van ZEELAND a à tenir compte des difficultés et objections qu'il rencontre en Belgique au sein même du Gouvernement, au Parlement, ainsi que dans les milieux intéressés.

3. Il lui serait donc impossible d'accepter une extension de la notion primitive du Plan Schuman.

4. Dans ce même ordre d'idées, l'autorité qui sera créée en vertu de ce plan ne devrait pas être plus étendue qu'il ne serait strictement nécessaire.

5. De même, tout en ayant les mêmes préoccupations que la France du danger que présenterait une trop grande centralisation dans la Ruhr, le Gouvernement belge ne pourrait accepter une décentralisation plus accentuée que celle qui existe actuellement en Belgique, qui ne serait pas justifiée, puisqu'il est évident que celle qui existe actuellement ne met pas en danger le marché belge et que, par conséquent, il est impossible de prétendre qu'elle affecterait un marché plus étendu.

...../

6. En ce qui concerne spécialement le charbon, Monsieur van ZEELAND dit que la Belgique devrait obtenir une clause dite de "catastrophe", car on ne pourrait accepter de se lier sans aucun recours possible.

7. Il doit être en plus entendu que si l'accord est paraphé les Gouvernements conservent néanmoins l'entière liberté de leurs droits de soulever quelque question qu'ils désirent. Il est évident qu'il ne serait pas fait un usage abusif de cette faculté.

8. En terminant, Monsieur van ZEELAND a fait remarquer qu'on avait recueilli l'impression que Monsieur MONNET a des vues plus étendues que Monsieur SCHUMAN lui-même sur les conséquences de cet accord.

9. Enfin, le Ministre belge a signalé la pression des Etats-Unis pour l'acceptation de ce plan.

Monsieur SCHUMAN a répondu

1. que d'après ces renseignements, les Allemands étaient prêts maintenant à signer, grâce à l'action de M. ADENAUER.

2. Si l'Amérique est très pressée de voir conclure cet arrangement "charbon-acier" c'est parce qu'elle se rend compte que seul M. ADENAUER peut et veut arriver à un accord. Les trois Hauts-Commissaires en Allemagne sont du même avis.

3. Monsieur SCHUMAN insiste sur le fait qu'il est indispensable que la concentration qui existe dans la Ruhr soit abolie car sinon le marché unique serait impossible par suite de la puissance allemande.

4. M. ADENAUER a d'ailleurs, pour répondre aux demandes qui lui ont été adressées, signé les décrets nécessaires pour la décartellisation de la Ruhr qui doit être opérée avant la mise en vigueur du Plan Schuman.

5. Monsieur SCHUMAN comprend parfaitement les difficultés de la Belgique et il est pleinement d'accord pour que toute liberté soit laissée aux différents Gouvernements de soulever les questions qu'ils désirent - il compte lui-même d'ail-

leurs demander la modification de certains articles.

Les deux Ministres se sont mis d'accord pour que la réunion des Ministres destinée à discuter et approuver définitivement le plan Schuman soit fixée au 5 avril, étant entendu que tout le temps pour une discussion ample soit donné aux Ministres avant l'accord définitif.

II. - ARMÉE EUROPÉENNE.

Monsieur van ZEELAND déclare

1) qu'il a dès le début été partisan de l'idée d'une armée européenne et que son point de vue ne s'est pas modifié.

2) Mais il tient à bien marquer qu'il lui serait impossible de voir atomiser la participation belge à cette armée; et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord il désire que le contingent belge soit placé sous un Commandant belge; ensuite la Belgique a un problème particulier du fait du bilinguisme et la partie du contingent qui sera flamande doit être commandée en flamand; enfin, la position de la Belgique sera particulièrement difficile attendu qu'elle se trouvera probablement seule petite nation en face de trois grands pays, la France, l'Allemagne et l'Italie.

3) A ce propos le Ministre fait remarquer que si le projet avait été un peu moins rigide on aurait eu plus de chance de voir la Hollande y adhérer.

4) Mais dans l'état actuel des choses et étant donné le fait que la Belgique n'aurait en ce moment à fournir qu'un seul combat-team, Monsieur van ZEELAND ne compte pas soulever cette question - étant bien entendu qu'il se réserve le droit de revenir sur ce point, lorsque l'armée européenne sera augmentée et que le contingent belge deviendra plus ample.

5) Monsieur van ZEELAND insiste sur le fait qu'il ne pourrait accepter la nomination d'un Ministre de la Défense de l'armée européenne et qu'il ne peut être envisagé que la créa-

tion d'un Commissaire, avec toute la différence qu'impliquent ces deux nominations.

6) De même il ne pourrait accepter l'idée d'un budget commun; c'est un fonds commun qu'il faut créer, ce qui est très différent.

7) Enfin, Monsieur van ZEELAND ne peut éacher qu'en Belgique ce projet d'armée européenne n'a pas reçu un accueil très favorable et il doit d'ailleurs ajouter que le projet français n'était pas très heureux d'autant plus qu'on y distingue très nettement deux tendances différentes.

Monsieur SCHUMAN

1. est d'accord sur le fait que le projet français aurait pu être mieux rédigé mais il n'émane pas de lui et en tous les cas il estime qu'il peut servir de base de travail.

2. Le Ministre français partage tout à fait l'opinion de Monsieur van ZEELAND on ce qui concerne la nomination d'un Commissaire de la Défense et la création d'un fonds commun.